ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DES MOULINS
de l'Eure et de la Seine Maritime

Association pour l'étude, la conservation et la restitution du Patrimoine hydraulique et éolien
déclarée le 13 Juin 1984 à la Sous Préfecture de BERNAY sous le n° 2017

Siège social : Moulin Saint Amand
2 rue du Tour
76000 ROUEN

http://moulinnormandspicards.org

FDAAPPMA76
11 Cours Clemenceau
76100 Rouen

Lettre recommandée avec avis de réception
Arrêté préfectoral n°76-2016-00752 du 25 avril 2017

Rouen, le 11 mai 2018

Monsieur le Président,
Dans le dossier de la pisciculture d'Héricourt en Caux, notre association ASM 27 et 76 tient à vous alerter sur les incidences avérées telles que :
- la modification du profil de la rivière,
- la modification de la ligne d'eau pour les riverains en amont,
- la suppression des vannages et l'impossibilité de réguler,
- la disparition d'intérêts économiques,

les incidences ultérieures présagées non abordées concernant :
- un Règlement sur un Droit d'Eau fondé en titre,
- la nappe d'accompagnement,
- les risques de période d'étiage prolongée sur la partie urbanisée (PPn),
- et le Droit de riveraineté.

et également, sur les causalités :
- apparition de murs sous-cavés dans la partie amont urbanisée d'Héricourt en Caux,
- déchaussement des ouvrages d'art en amont de la pisciculture.

Les incidences sont, à notre sens, mésestimées et l'ensemble de ces points nous fait craindre un défaut de conseil.
La maitrise d'ouvrage déléguée va laisser la mairie, propriétaire du site, responsable des conséquences du défaut de respect des obligations de niveau légal de la rivière à partir de l'amont du vannage actuel.
Au regard des enjeux, une enquête publique est, nous semble donc, indispensable.

Au final, notre Association est surprise et s'interroge sur :
- le fait que la pisciculture ne présente plus d'intérêt économique :
Le repeuplement de nos rivières normandes est pour partie assuré par du poisson d'élevage.
- le potentiel touristique du lieu ainsi renaturé.
Il est isolé : il n'y a pas de trottoir pour le connecter à Héricourt et la route est passante. Les chemins de randonnées et voies cyclables sont sur l'autre versant de la vallée. De plus, la vallée, à la sortie de Paluel en direction de Vittefleur a déjà un parc, qui lui a des qualités intrinsèques indéniables : il est fréquenté par des pêcheurs (on est proche de l'embouchure) et comme lieu de casse-croute et de promenade car il s'agit d'une extrémité de la piste cyclable allant au front de mer à Vittefleur.

A notre sens, une modernisation du site doit à terme accueillir une production de truites haut de gamme, tout en étant créateur d'emploi (à l'instar de la Pisciculture fédérale de Sainte Gertrude FAPPMA SEINE-MARITIME à Maulévrier-Sainte-Gertrude). Rappelons que 70% des poissons d'élevage consommés en Europe sont importés.
Ne pas soutenir la production locale est un non sens écologique : l'aquaculture doit avoir un avenir aussi sur la Durdent. Le dossier doit être réévalué, la filière doit garder ses marques dans la vallée.

N'est ce pas là des éléments qui devraient guider l'utilisation de l'argent public, ainsi que la généralisation de l'ozonation en station d'épuration ?

Notre association reste à la disposition de l'ensemble des acteurs pour améliorer le devenir de ce site dans le respect de l'ensemble des usagers de la rivière.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes salutations les meilleures.

Didier FILLÂTRE
Président

Copie : M. Charles Revet (Sénateur), M. Xavier Batut (Député), M. Hervé Morin (Président Région), M. Pascal Martin (Président Département), Mme Sineau-Patry (Vice-Présidente 76), M. Gérard Colin (Président CdC), M. Cauchy (Maire), M. Michel Fillocque (Bassin Versant de la Durdent), DDTM 76, Mme Delphine Rivette (Direction des routes), Cellule d'Animation Technique pour l'Eau et les Rivières (CATER-76), la Presse Locale.